Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 3

# LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 17 JUIN, 1880


## AVIS IMPORTANT

AUX

## Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

## Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

*Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada* et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secretaire

Departement des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880 } 17-f

## BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Gavrivront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

## STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Ont reçu une grande quantité de marchandises les plus choisies et continuent d'en recevoir tous les jours. Ces Messieurs invitent leurs pratiques canadiennes à leur faire une visite afin de juger par elles-mêmes de la qualité et du bon goût de leurs marchandises. La qualité et le prix défient toute compétition.

## Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 –12m

## CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg

## JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC.

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

## Avis aux Entrepreneurs.

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné SOUMISSIONS POUR EGOUT, seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à midi, Mardi, le premier jour de Juin prochain pour la construction d'égouts dans la paroisse de St Andrew, la Rivière la Seine, Cook's Creek, (Springfield), la Boyne, et les marecages dans Woodland.

Les plans et spécifications, et les conditions générales pourront être vus à ce Bureau le et après le Vingtième jour de Mai prochain, ou les formes de soumission peuvent être obtenues.

Les parties soumissionnant sont tenues de se pourvoir de tous les outils nécessaires, et aussi, d'avoir des connaissances pratiques de ce genre d'ouvrage, et sont requises de connaitre que leurs soumissions ne seront prises en considération à moins qu'elles ne soient strictement faites avec les formes imprimées, et dans le cas d'une société, leurs propres signatures devront être apposées à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun : de plus, un chèque de banque négociable pour la somme de cinq cents piastres sur les dépenses estimées de l'ouvrage, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme devra être confisquée si la partie ou les parties soumissionnant refusent d'entrer en contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans l'offre soumis.

Le chèque qui sera envoyé par les parties dont leurs soumissions ne seront pas acceptées, sera retourné à qui de droit.

Pour que le contrat soit bien exécuté, la partie ou les parties dont la soumission est proposée à être acceptée, seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, mais sujettes à un dépot de cinq par cent sur le montant complet du contrat, devant être déposé au crédit du Trésorier Provincial, dans les huit jours après la date de cet avis. Quatre-vingts-dix par cent seulement sera payé sur l'ouvrage estimé, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Département des travaux Publics,
Winnipeg, 8 Mai, 1880. 3-f

## CANAL WELLAND.

—o—

AVIS AUX CONTRACTEURS MECANICIENS

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné (secrétaire des chemins de fer et canaux) et endossées "soumission pour portes d'écluses, Canal Welland," seront reçue à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

### Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions générales pourront être vus à ce bureau le ou après Jeudi le 20ième jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre ; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionné dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie ou les parties dont les soumissions sont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un dépot de *cinq par cent.* sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être déposée au crédit du Receveur Général dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de fer et canaux.
Ottawa, 29 Mars, 1880. } 9-f

AVIS est par le présent donné que les ordres ou billets de crédits sur le département de l'Intérieur donné en paiement pour approvisionnement et gages, par ceux engagés sur les arpentages de la Puissance, ne seront pas acceptés par le Département, et le dit département ne se rendra responsable en aucune manière pour les avances faites aux arpenteurs ou pour les gages de ceux employés par eux.

LINDSAY RUSSELL,
arpenteur général

Dpt. de l'Intérieur
Bureau des terres de la Province
Ottawa 3 mai, 1880 } 13-f

## Avis.

Le Dr. T. Falardi, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

## CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACHINISTES.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées "Soumission pour portes d'écluses Canal Lachine" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 MAI prochain, JEUDI, on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux ; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures la nature de l'occupation et la residence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnees sur leur soumission

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'il fassent un dépot de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mise au crédit du Receveur Géneral, dans le délai de 8 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant à accepter la plus base ni aucune soumission.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secretaire.

Departement des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880. } 9f.

## Soumissions pour Clôtures.

—o—

Le Soussigné recevra des soumissions pour clôtures en fil de fer devant être érigées où besoin en sera requis sur la ligne de chemin de fer dans Manitoba. Les soumissionnaires devront fournir les devis, dessins et échantillons de la clôture, ou de tout autre genre de clôture qu'ils se proposent d'ériger ainsi que des barrières et des ferrures de barrières à être fournies. Les prix doivent être pour le travail fait et complété.

Les soumissionnaires adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Clôture" seront reçues jusqu'à midi, le Premier Juin prochain.

Par Ordre,

F BRAUN,
Secretaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux
Ottawa 26 Avril 1880. } 1f

# LE "METIS."

**Jeudi, 17 Juin, 1880.**

## LES CANADIENS DE MANITOBA.

**Malgré l'éloignement du groupe Canadien Français de Manitoba de la vieille cité de Champlain, nos compatriotes pourront se convaincre le 24 juin que nous nous sommes associés au grand mouvement qui s'est fait sentir dans toute l'Amérique du Nord pour chômer dignement notre fête nationale.**

**Partie des bords du St. Laurent la voix de nos frères par le sang a trouvé de l'écho sur les rives de la Rivière Rouge.**

**Dieu merci, malgré les luttes que nous avons eu à subir, la nationalité Française est encore vivace à Manitoba et nous aimons toujours à tourner avec amour nos regards vers la Province de Québec d'ou sont venus nos pères et qui est pour nous la mère patrie.**

**Notre patriotisme est d'autant plus pur qu'il se réchauffe au pied des autels et se personnifie dans le vénérable Archevêque de St. Boniface qui dirige par sa haute sagesse, sa prudence consommée et son patriotisme éclairé la phalange canadienne de Manitoba.**

**Nous ne craignons pas de l'affirmer, chez nous le soufle de la discorde et de la désunion ne s'est pas fait sentir et nous souhaitons ardemment que la même entente règne partout parmi les nôtres comme dans cette Province.**

**Nous espérons que le 24 juin, nos compatriotes réunis à Québec conserveront un souvenir pour nous et que la question de la colonisation du Nord Ouest recevra de la convention l'attention qu'elle mérite.**

**Que l'on avise aux moyens de nous envoyer quelques milliers de canadiens pour cultiver les prairies immenses qui les attendent. Par là la grande réunion de Québec sera non seulement une affaire sentimentale ou les canadiens témoigneront de leur force et de leur amour à la foi à la langue et aux usages de leurs aieux, mais elle aura également son coté pratique qui n'est pas à dédaigner.**

**La distance ne nous permet pas d'être à Québec ce jour là, mais nous aurons nos délégués qui, nous le savons par avance, nous représenteront dignement et seront bien acceuillis.**

**Ce jour là, nous aussi, porterons sur notre poitrine la feuille d'érable et s'il ne nous est pas donné de presser la main de nos frères de Québec et des Etats Unis, ils peuvent compter qu'ici comme ailleurs nous sommes demeurés Français par le cœur et l'amour de la patrie comme au jour où Wolfe escaladait le rocher de Québec.**

## Le Collège de St Boniface a l'Université de Manitoba.

**Les examens de l'Université de Manitoba ont attiré notre attention, et nous ont porté a faire quelques recherches dont le résultat est précieux pour les amis du Collége de St. Boniface.**

**Les élèves de cette institution se sont distingués et les succès qu'ils ont remportés placent leur Etablissement dans un dégré d'excellence bien honorable pour toute la population française de notre province.**

**Nous avons la certitude d'être agréable aux lecteurs du "*Metis*" en mettant sous leurs yeux les renseignement suivants :**

Le Collége de St Boniface avait quatre élèves à présenter aux examens de l'Université. Deux d'entre eux, MM. Patrick Haverty et Napoléon Betournay finissent leur première année de Philosophie, les autres, MM. Arthur Hébert et Albert Betournay, terminent leur rhétorique.

I. Les deux élèves de philosophie se préparent au Bacalauréat-es-Arts *par le cours d'honneur* de la philosophie intellectuelle et morale.

Malheureusement M. Haverty est bien malade depuis plus de deux mois, et n'a pas pu concourir. Son succès était certain, comme le prouvent ses examens de l'année dernière et ce qu'il a fait cette année, jusqu'au moment où la maladie l'a cloué sur un lit de douleur.

M. Napoléon Betournay restait seul, les autres Colléges de la Province n'avaient point, cette année, de candidats pour ce degré, auquel on arrive par deux examens. M. Betornay subissait le premier, et avait a répondre sur la Logique, l'Ontologie, la Cosmologie, la Psychologie, la Théologie naturelle.

L'examen s'est fait tout en latin, et toutes les réponses ont été données dans la langue de Rome, et par écrit. Les questions étaient sur huit papiers différents, douze demandes sur chaque papier ; le candidat a eu huit séances de trois heures chacune pendant la même semaine. Le nombre total des points était de huit cents (800) et de ce nombre, M. Betournay en a gagné sept cents vingt neuf (729). Le chiffre dit assez ce que les examminateurs ont reconnu que l'examen a été très brillant, et fait le plus grand honneur au jeune homme de dix sept ans, qui s'est montré maitre de sujets si élevés, et a écrit le latin avec une facilité remarquable.

II. Les élèves de rhétorique avaient à subir leur premier examen pour le degré ordinaire de Bachelier-ès Arts. Les matières de cet examen sont : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie la Botanique l'Histoire de France ou d'Angleterre, la Littérature, les langues Française et Anglaise ; et pour les classiques, Saluste, Ovide, Cicéron, Démosthénes, Homere.

Douze candidats étaient sur les rangs. Deux du Collége de St Boniface, quatre de "*St. John's College*" et six de "*Manitoba College*"

Voici la liste de ces candidats et l'ordre de leur mérite d'après le le nombre de points obtenus. Les réponses étaient en français ou en anglais, au choix du Candidat.

| | | |
|---|---|---|
| **Première Classe.** | | |
| A. Hébert | Collége de St Boniface | 864 |
| A. Betournay | Collége de St Boniface | 780 |
| T. McKay | "St John College" | 774 |
| T. Warburton | "St John College" | 760 |
| T. M. Hardie | "Manitoba College" | 737 |
| **Seconde Classe.** | | |
| A. Campbell | "Manitoba College" | 700 |
| A. Flett | "St John College" | 661 |
| R. McBeth | "Manitoba College" | 655 |
| D. Tait | "St John College" | 561 |
| **Troisième Classe.** | | |
| W. Omand | "Manitoba College" | 468 |
| R. R. Sutherland | " " | 402 |
| D. Mcgregor | " " | 317 |

Comme on voit par ce tableau, le succès respectif des candidats, dans les mêmes branches d'enseignement et au même examen, les divise en trois classes. Les deux élèves du Collége de St Boniface sont dans la première classe, et ils sont les deux premiers.

Le jeune Betournay n'à que quinze ans, il est frère de M. Napoléon Betournay qui a subi une si bel examen en philosophie. Quelle ne serait pas la joie de l'Honorable Juge Bétournay, s'il avait vécu quelques mois de plus, de voir le succès de ses fils ; Ce triomphe doit être un grand adoucissement aux regrets qu'éprouve la veuve de l'Honorable Juge, et nous offrons nos félicitations à Madame Bétournay.

Le Résultat de ces examens est une récompense bien méritée par le zèle et l'habilité des Professeurs du Collége de St. Boniface.

Monseigneur l'Archevêque doit aussi en éprouver une grande satisfaction ; et certes il la mérite bien, après les sacrifices sans nombre qu'il a faits, et qu'il fait encore tous les jours, pour son collége.

La joie de ces avantages dans l'ordre intellectuel s'augmente pour nous du plaisir que nous cause la rapidité des travaux du nouveau Collége : la maçonnerie du troisième étage est commencée, tout nous promet un bel édifice dans lequel un plus grand nombre d'élèves viendra jouir des bienfaits prodigués à ceux qui sont actuellement en cette maison de haut enseignement.

## Le clergé et la colonisation.

Nous lisons dans le *Canada* du 7 juin :

Sa Grandeur Mgr Taschereau, archevêque de Québec, vient d'adresser la lettre suivante au Révd P. Lacasse, Oblat.

Québec, 2 juin 1880.

Révd Père Zach. Lacasse, O. M. I.,
Québec.

Mon Révérend Père,

" Connaissant et désirant favoriser autant qu'il dépend de moi votre zèle pour la colonisation de nos compatriotes, je vous nomme par les présentes l'apôtre de cette belle et importante œuvre dans l'archidiocèse de Québec. Vous y avez pouvoir de prêcher et confesser dans toutes les parroisses et missions, et je prie tous les membres du clergé de vous faciliter l'accomplissement de votre excellente mission.

" Vous rendrez aussi un grand service à la religion et à la patrie en prêchant contre le luxe et l'intempérance, qui sont aujourd'hui les deux principaux obstacles à la prospérité de notre patrie.

" Je prie Dieu de bénir votre zèle et de vous donner lumière, force et santé pour mener à bonne fin cette entreprise si importante pour sa gloire, pour le salut des âmes et pour le bien de notre cher pays.

" Je suis heureux de vous informer que Nos Seigneurs les Evêques de la Province, à qui j'ai parlé de mon projet de former au plus tôt une société de colonisation dans mon diocèse, ont fortement approuvé ce dessein et qu'ils se proposent d'encourager cette œuvre dans leur diocèces respectifs.

" Vous êtes autorisé à publier la présente lettre, si vous croyez que cela puisse être utile.

" Veuillez agréer, Mon Révérend Père, mes meilleurs souhaits et l'assurance de mon sincère attachement."

† E. A, arch. de Québec.

La nomination du Rév. Père Lacasse, comme apôtre de la colonisation dans l'archidiocèse de Québec, est tout un événement. Il y a quelques jours nous disions que le clergé seul pouvait se mettre à la tête d'un mouvement populaire en faveur de cette grande œuvre, que de lui seul nous attendions le salut sous ce rapport, et qu'il saurait bien comme toujours, se montrer à la hauteur des circonstances difficiles que traverse notre nationalité. Aussi sommes-nous extrêmement heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que Sa grandeur Mgr l'Archevêque de Québec vient de donner son patronage à cette œuvre et d'en confier la direction à un homme aussi plein d'ardeur et de dévouement que l'est le R. P. Lacasse.

Ce jeune oblat appartient à une congrégation qui a déjà fait beaucoup pour l'œuvre de la colonisation. C'est à elle que nous devons par exemple l'établissement du vaste diocèse d'Ottawa et de maintes institutions à la fois religieuses et patriotiques, qui n'ont pas peu contribué à consolider notre race dans cette importante partie du pays. Les premiers, par exemple, les Oblats se sont aventurés dans la religion du Témiscaming et du Madawaska, les premiers ils sont allés planter leur tente à Notre-Dame du désert, en haut de la Gatineau, à cent milles de l'Outaouais où ils ont formé le noyeau d'un établissement prospère. Bref, pas une congrégation ne s'est autant indentifiée, dans ces derniers temps avec la vie du colon, avec ses rudes labeurs et ses misères, faisant marcher de pair la grande cause de la religion et de la patrie.

Le P. Lacasse n'est pas un inconnu Il a publié dernièrement un excellent ouvrage : *Une Mine*, qui a déjà une très forte circulation, et où il témoigne hautement de l'intérêt qu'il porte à l'agriculture et à la colonisation. Il sait mettre son langage à la portée du peuple et nous ne doutons pas que sa croisade n'obtienne un grand succès. Il est appelé à devenir l'apôtre du lac Saint-Jean, tout comme M. l'abbé Labelle est l'apôtre par excellence de l'Outaouais Noble mission qui serait digne des plus grandes récompenses humaines si ces courageux apôtres n'ambitionnaient pas les récompenses impérissables. Que ce mouvement de propagande s'étende à tous les diocèses, que de nouveaux apôtres se mettent à l'œuvre, à leur exemple, et nous le repétons : la province de Québec est sauvée !

## CANADA.

A une assemblée de la société Saint Jean-Baptiste de Montréal, il a été résolu unanimement que la célébration de la fête patronale n'aura lieu à Montréal que le 1er Juillet, jour de la fête la Confédération. La fête est remise ainsi à 8 Jours plus tard, afin de ne pas nuire à la grande démonstration de Québeo.

LA PROCESSION DE LA FÊTE DIEU.—On ne craint pas de dire que la procession d'hier (dimanche), a été une des plus belles qu'on ait vu depuis plusieurs années en Canada. Le spectacle était imposant et grandiose. On se sentait pris d'un saisissement inexplicable en voyant ces milliers de personnes marcher tête nue et récitant des prières.

Rendue au coin des rues McCord et St. Joseph la procession s'arrêta et le Saint-Sacrement fut déposé sur un autel magnifiquement décoré. Après le chant du *Tantum Ergo* le cortége se remit en route pour ne s'arrêter qu'à l'église Notre-Dame.

L'officiant était Mgr Fabre, assisté de au-delà de 22 prêtres tous en habits sacerdotaux. La procession commencée à 3 heures de l'après midi s'est terminée à sept heures moins un quart.

Nous devons, avant de terminer ce court rapport, faire une mention spéciale de la garde d'honneur fournie par le 65ième. Notre bataillon précédé de son beau corps de musique a fait l'admiration de tous. Nous avons entendu des protestants qui, émus du spectacle qui se déroulait sous leur yieux, n'ont pu s'empêcher de faire hautement des éloges de nos militaires.—*Le Courier de Montréal.*

Une dépêche de Paris annonce que M. Louis Honoré Fréchette, vient d'être couronné par l'Accadémie Française. Cet honneur mérite qu'on vient de décerner rejaillit sur tous nos compatriotes. Nous sommes heureux d'apprendre que le talent poétique d'un Canadien ait été si bien apprécié de l'autre côté de l'Atlantique et nous félicitons M. Fréchette du brillant succès qu'il vient de remporter.

Un jeune homme nommé Archambault a fait la découverte d'une mine d'argent. Les essais faits par le Dr. Grant d'Ottawa en démontrent la richesse. On ne sait pas exactement où elle se trouve, mais on pense qu'elle est au bas de la rivière des Outaouais.

Il y a quelques jours on a vu se diriger vers un beaucage appelé " Rosedale" à Toronto un M. Handford, ministre de l'Eglise Congrégationaliste et qui accompagnait une dame du nom de Leslie. La Congrégation ayant appris cette conduite scandaleuse pria le Révérend de résigner. En conséquence, dimanche dernier la chaire de l'église était vide et un des anciens annonça à ses frères que le prédicateur était malade. On croit que ce dernier scandale donnera le coup de mort à cette Congrégation.—*Courrier de Montréal.*

Les libéraux commencent à favoriser le règne du Downing. Si le Sénat est aboli, disent ils, la législation des Communes peut être surveillée par le bureau Colonial ; Et M. Mercier, un des chefs libéraux de la Province de Québec, demande d'abolir le Conseil Législatif de cette Province. Une motion demandant à M. Bright et à ses collègues de reviser le tarif au point de vue de Manchester, recevrait, sans aucun doute un appui considérable du parti libéral dans la Chambre des Communes. Ils ont abandonné le Canada depuis qu'ils ont été obligés d'abandonner le pouvoir.

INCENDIE DESASTREUX.—On lit dans le *Courrier de Montréal* : La nuit dernière, vers 1.15 h., la population de Chambly, éveillée aux cris de : " Au feu !" eut la douleur d'appercevoir l'église de l'endroit enveloppé dans les flammes. Malgré tous les efforts possibles pour combattre le terrible élément, on ne pu le maîtriser, et en peu de temps cet édifice fut réduit en cendres, l'Eglise était en pierre.

Les pertes s'élèvent à près de $30,000. Il n'y a qu'une faible assurance à l'Assurance Mutuelle des Fabriques. On n'a rien pu sauver; l'orgue, les vêtements sacerdotaux, etc, tout a brûlé. Le feu a pris naissance dans un *chemin couvert* en bois, adossé à l'église. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Durant la nuit les deux gardiens de l'écluse ont passé, l'un vers minuit, l'autre un quart d'heure plus tard, près de l'église, et n'ont rien vu d'étrange. De plus, le zélé curé de l'endroit, M. A. Thibault a suivant sa coutume, regardé aux environs de l'église et du preshytère, vers minuit, mais n'a rien vu qui pût faire soupçonner l'approche de ce terrible malheur ; et ce n'est qu'une heure plus tard que l'on aperçut les flammes en train de dévorer l'édifice.

## Le Docteur O'Callaghan.

—

(*Pour le Courrier du Canada.*)

Nous regrettons d'annoncer la mort du Dr. Edmund B. O'Callaghan de New-York. Il fut un des historiens les plus érudits et les plus laborieux de l'Amérique. Né en 1800 à Mallow en Irlande, il reçut de bonne heure une éducation forte qu'il alla perfectionner à Paris où il demeura pendant deux années. Puis il émigra au Canada en 1823, et vint se fixer à Québec où il étudia la médecine. En 1827, il fut admis à la pratique de cette profession ; en 1834, il prit la direction du *Vendicator* de Montréal, et se rangea parmi les patriotes ; en 1836 il fut élu membre de la Chambre du Bas-Canada. Après avoir pris une large part à l'insurrection de 1837 il fut obligé de quitter le Canada, sa tête ayant été mise à prix ; il alla se fixer dans l'Etat de New York où il a toujours demeuré depuis dette époque.

Le docteur avait des goûts prononcés pour la littérature ; il se livra avec ardeur à l'étude des premières années de l'histoire du Canada, et il a publié en anglais un volume sur les relations des jésuites. Ce petit ouvrage a dû coûter à son auteur des travaux immenses, car il n'avait pas alors pour se guider la collection complète des Relations telle que nous la possédons aujourd'hui.

Il lui a fallu avoir recours à des minutieuses recherches pour faire un catalogue raisonné des faits rapportés année par année dans les *Relations*. Il va sans dire que ce petit ouvrage est loin d'être parfait, mais il dénote chez son auteur un grand fonds de connaissances historiques et une impartialité digne d'éloges envers les jésuites écrivains des Relations.

M. le Dr. O'Callaghan a publié d'autres ouvrages importants sur l'histoire des Etats Unis. De 1848 à 1870 il consacra son temps à collationner les pièces historiques du bureau du Secrétaire d'Etat à Albany, et il a publié ces volumineux documents intitulés : *Documentary History of the State of New York* (4 volumes in-quarto, 1849-52) et les *Documents relating to the Colonial History of New York* (11 volumes 1855-61) ; ce dernier ouvrage renferme des reproductions tirées des archives de l'Angleterre, de Hollande, et de France par feu le docteur John Romeyn Brodhead.

Après avoir étudié pendant assez longtemps les annales coloniales de New York, M. le Dr. O'Callaghan rendit public le résultat de ses recherches dans un volume paru en 1846 et intitulé : *History of New Netherlands*, ou *New York under the Dutch*, dont les dernières éditions datent de 1848 et de 1856.

Le Docteur a été pendant plus de quarante ans un des plus insignes collaborateurs de *collections* de la Société historique de New York, et il a publié plusieurs monographes de l'histoire de New York qui ont été traduits du français et du danois.

La mort de cet homme peut donc être considérée comme une grande perte pour la littérature et l'histoire et nous croyons qu'il est de notre devoir de payer notre dette de reconnaissance à la mémoire de cet ami des canadiens-français, pour lesquels il a fait de généreux sacrifices, en faisant connaitre l'abrégé de sa vie et de ses travaux.

JEAN DIAUME.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

—

Chicago est encore sans évêque. Tout porte à croire que l'évêque Feehan, de Nashville, a été nommé mais qu'il a refusé. Le jeune et éloquent évêque de Peoria—neveu de l'illustre Spalding—dont le nom a été envoyé à Rome comme *dignus* pourrait bien échanger son humble siége pour celui de la grande métropole de l'Ouest. Cete nomination serait certainement bien accueilie par tous. L'évêque de Peoria parle le le français et l'allemand tout aussi bien que l'anglais. Les lectures et les écrits qu'il dissémine dans toutes les grandes revues américaines l'ont placé au premier rang de nos orateurs et nos écrivains catholiques.—*Courrier du Canada.*

—

Nous apprenons par *La Civilisation* et par le *Catholic Times*, une nouvelle qui, si elle est vraie, ne peut manquer de faire un bien immense. Le Souverain Pontife aurait nommé récemment une commission de membres du Sacré-Collége, sous la présidence de son illustre frère, afin d'aviser à la formation d'une congrégation de cardinaux pour les affaires de la Presse catholique. Cette congrégation aurait le carractère d'un bureau central pour les journaux catholiques du monde entier. De cette manière, les publicistes, qui, armés de leur plume, s'élancent tous les jours sur la brèche pour la défense des droit sacrés de l'église, et pour la destruction du mensonge, ne se sentiraient dans un centre commun les moyens de cimenter cette union de principes, de vues et de conduite, si nécessaire à ceux qui sont appelés à diriger l'opinion. —*Idem.*

—

Léon XIII travaille avec une ardeur extraordinaire. Lorsqu'il n'est pas à son bureau, il dicte en se promenant. Il y a des jours où il passe plusieurs heures consécutives à dicter.

M. Rocali, son secrétaire, en sait quelque chose. Ce digne prélat est bien fatigué. Le saint pére a vu qu'un aide était nécessaire à Mgr Bocali ; il a fait venir de Pérouse un digne homme qu'il connait depuis de longues années, Mgr Laurenzi. Le pape a besoin de deux et même de trois secrétaires ; un seul ne peut suffire à la tâche. Léon XIII en veut un à ses côtés, même lorsqu'il mange. En effet pendant le repas, le secrétaire doit donner lecture au pape de sa correspondance particulière, correspondance qui est assez volumineuse.

Puisque nous parlons des repas du pape, disons que Léon XIII est un très-petit mangeur. Lorsqu'il mange de la viande bouillie, il se passe de rôti, et réciproquement. Le soir il prend deux ou trois œufs frais. Comme on voit, il pourrait parfaitement se passer de cuisinier.

Pie IX aimait à voir autour de lui une cour nombreuse ; lorsqu'il donnait des audiences, il invitait tous les cardinaux valides à y assister. Léon XIII, au contraire, n'accorde des audiences, ne se montre entouré de cardinaux que dans les grandes occasions.—*Idem*

## NOUVELLES DIVERSES

—

On considère aujourd'hui comme certaine une guerre entre la Chine et la Russie. Les vaisseaux de guerre de cette dernière puissance doivent passer le canal de Suez dans quelques jours pour se porter sur les côtes de la Chine.

—

Le nombre des ouvrages ajoutés à la bibliothèque de la législature de Québec depuis un an est de 1,500, dont 638 brochures de toute espèce. Ce qui porte le nombre total des volumes à 25,653. De ces 1500 ouvrages, 879 ont été reçus en échange ou en don.

—

Nous lisons dans le *Pionnier* de Sherbrooke :

Le *Courrier de Montréal* est entré cette semaine, dans sa seconde année d'existence. Ce journal s'est placé, du premier coup, au premier rang parmi les journaux quotidiens. Ses allures indépendantes, ses polémiques polies et courtoises, sa conduite ferme et énergique, son style chatié et nervé, en font un journal de premier ordre. Sa croisade en faveur de l'équité dans la distribution du patronage a déjà produit de bons résultats. C'est une œuvre qui, à elle seule, mérite la reconnaissance publique. Continuez, confrère, dans la bonne voie où vous êtes entré, et le succès couronnera vos efforts.

# Nouvelles Locales

—L'Hon. Wm. MacDougall a l'intention de visiter Manitoba dans quelques jours.

—Il y a actuellement 19 personnes à l'hôpital général de Winnipeg.

—450 émigrés arrivés il y a quelques jours ici, sont employés sur le Pacifique avec un salaire variant de $1.50 à $1.75 par jour.

—Si vous voulez acheter des bonnes groceries et être sûr d'avoir pour votre argent, allez au magasin de M. Joseph Laporte, coin des avenues Provencher et Taché, St. Boniface.

—Un traiteur campé près de Winnipeg prétend avoir en sa possession le coursier que montait le général Custer lors de sa défaite et de sa mort par les sioux. Il dit l'avoir acheté d'un sauvage à la Montagne Cyprès.

—On a remarqué des symptômes de maladie parmi les bestiaux à Millbrook et dans les environs.

Le gouvernement local a envoyé le chirurgien vétérinaire Hinnan sur les lieux pour s'enquérir de la maladie et faire un rapport. Nul doute qu'avec ces précautions, il sera facile de localiser la maladie et d'en arrêter les ravages, surtout si les conseils municipaux viennent en aide au gouvernement et secondent ses efforts.

—M. R. E. Vidal arrivé récemment de la petite Saskatchewane vente beaucoup cet endroit du pays et dit que les transactions commerciales sont nombreuses et payantes. Il a ouvert trois magasins dans cete contrée et doit s'y rendre avec sa famille la semaine prochaine.

—A nos lecteurs et lectrices, si vous avez besoin de belles et bonnes marchandises sèches, n'oubliez pas d'aller au magnifique magasin de MM. Stobart Eden & Cie., Grande Rue, Winnipeg. M. Lanctot est toujours prêt à servir les pratiques canadiennes.

—M. Pierre Poulin, de Winnipeg, vient d'ouvrir une fabrique de Soda Water, Bière de Gingembre, Cidre de Champagne et Eau de Seltzer, ainsi que des Sirops de toutes espèces.

M. Joseph Laporte, Epicier de St. Boniface, est son agent.

—M. C. S. Rankin avocat d'Ontario est entré en société avec MM Royal et Prud'homme.

Par cet arrangement les clients des deux origines pourront toujours être assurés de trouver au bureau quelqu'un parlant leur langue.

M. Rankin était considéré dans sa province comme un jeune homme de talent, d'avenir et possédant des connaissances légales très-étendues.

—M. G. Leprohon, de St. Boniface, agent du gouvernement fédéral pour l'achat du bois, doit, dit-on, s'embarquer vendredi matin le 18, pour les Provinces de l'Est. M. Leprohon a reçu mission du gouvernement d'aller engager cinq à six cents hommes pour travailler sur la section 15 du Pacifique canadien. Le prix est de $1.75 par jour, dix heures de travail.

Il est bien certain que les autorités ne pouvaient choisir un meilleur homme. M. Leprohon, est très-bien connu par avoir employé beaucoup de monde sur le chemin de fer de Québec et Montréal, et dans ce cas, connaissant par expérience l'ouvrage d'un chemin de fer, nous ne doutons pas qu'il s'acquittera bien de son devoir.

—La Cour Suprême vient de rendre une décision dont les conséquences sont des plus importantes pour cette Province.

On se rappelle que dans une cause de Farmer *vs.* Livingstone Son Honneur le Juge en Chef Wood décida qu'un colon *Squatter* établi sur une terre avant l'émanation des Lettres Patentes, sur laquelle il avait fait des travaux et dont il avait eu la possession paisible antérieurement aux Lettres Patentes avait un droit acquis sur cette propriété préférable aux lettres patentes et qui les primait et que les Lettres Patentes de la Couronne ne pouvaient avoir l'effet de troubler ce colon dans sa possession. La Cour Suprême a accordé la requête pour appel dans la cause de Farmer et il est probable que sur le mérite de la cause la Cour renversera le jugement du Juge en Chef. C'est le premier appel à la Cour Suprême qu'ait eu lieu de notre Province.

Le 15 courant entre Niverville et St. Norbert, un chef de section du nom de Dymond faillit devenir la victime de son imprudence.

L'engin No. 1 marchait à toute vitesse pour se rendre à la Rivière aux Rats, quand l'ingénieur apperçut le nommé Dymond assis sur la voie et qui ne paraissait guère être consciencieux du danger qui le menaçait. L'ingénieur eut beau siffler pour l'avertir tout fut inutile. Heureusement pour M. Dymond que l'engin le frappa dans le dos et le jeta en dehors de la voie. On nous informe que les employés des chars ont trouvé dans ses habits une bouteille à demi remplie de gin. Il a été transporté hier soir à l'hôpital de St. Boniface ou il est probable qu'il se remettra avant peu, car ses blessures n'inspirent aucune crainte. Le même jour le même engin, rencontra un troupeau d'animaux qui se promenaient et erraient sur la voie. Un bœuf maladroit en voulant traverser en face de l'engin eut le coup tranché. C'est un nouveau genre de guillotine.

—ENCORE UNE VICTIME DE LA BOUTEILLE.—Le 16 au soir entre 7 et 8 hrs. à 4 milles environ de la station de Niverville, un pauvre malheureux dont nous ignorons le nom a été écrasé par la locomotive de l'embranchement de Pembina. Au moment de l'accident les chars allaient assez lentement, mais une brume épaisse empêchait l'ingénieur de pouvoir distinguer à une grande distance. Lorsque l'ingénieur apperçut l'individu en question couché sur la voie, il s'empressa d'arrêter l'engin, mais il était trop tard.

Les deux jambes étaient séparées du tronc et la tête était horriblement mutilée.

Il n'a survécu que 10 minutes à l'accident. Il paraitrait que le défunt était marié et laisse plusieurs enfants. La veille il avait vendu un cheval à un mennonite pour la somme de $45, et lorsqu'on le vit avant l'accident il semblait être sous l'influence de la liqueur. D'ailleurs il n'est guère facile d'expliquer autrement l'imprudence de cet homme que par l'abus de la boisson.


# Annonces Nouvelles

## COLLEGE DE ST. BONIFACE

La Séance Littéraire, Musicale et Dramatique qui doit avoir lieu au Collége à l'occasion de la ST. JEAN BAPTISTE, commencera à 8 hrs. P.M.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Découverte de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest.—Lavérendrye.

—Les Premiers Missionnaires du Nord-Ouest.

—Historique du Collége de St. Boniface.

PARTIE MUSICALE.

Chants Montagnards et Nationaux—Par les Elèves et M. J. B. Morache assisté de quelques Chantres du Chœur de St. Boniface.

PARTIE DRAMATIQUE.

L'Avocat Patelin.

ADMISSION 50 CENTINS.

On trouvera des Billets au Bureau de Poste et aux differents Hôtels de St. Boniface.

17 mai, 1880. 2f

## AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que tous ceux qui ont fait application pour acheter les terres qui ont été arpentées l'année dernière et qui se trouvent dans la reserve du chemin de fer, quand bien même ils seraient établis sur les dites terres ou autrement, seront tenus de payer le prix demandé pour les dites terres dans le temps qu'elles seront placées entre les mains de notre agent pour en disposer. Et attendu, qu'il est de fait qu'un grand nombre d'individus prenent sans permission des terres non arpentées, le public est par le présent notifié que sur l'arpentage d'un township qui se trouve situé en dedans des limites de la réserve du chemin de fer, le gouvernement ne protégera aucun individu qui aura pris ainsi une terre sans permission, et qui en sera en possession, soit qu'il prouve que la terre qu'il s'est appropriée fait partie d'un numéro de section pair ou impair.

Le contenu de cet avis est en force depuis le premier jour de mai, 1880.

J. S. DENNIS,
Député Ministre de l'Intérieur.

Lindsay Russell,
Arpenteur-Général,
Ottawa, 1er Mai, 1880. 17J.4f

## DEMANDES DE LICENCES

—o—

WINNIPEG—Thos. Dunn & J. T. Headley.
JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 17 Juin, 1880. 2f

# BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

# FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

## SCIEROUGE

GRANDE RUE,

*WINNIPEG*

Mulholland Freres,

| | |
|---|---|
| Coutellerie, | Limes, |
| Argenterie Plaquée, | Serrures, |
| Cuillères et Fourchettes, | Pentures, |
| Rasoirs, | Bolts, |
| Fer, | Etrilles, |
| Huile de Charbon, | Brosses, |
| Lampes et Lanternes, | Moulins à Café, |
| Planches à tuyauter, | Patins, |
| Clochettes pour Sleighs, | Vernis à tuyaux, |
| Ficelle, | Cirage, |
| Ligneux, | Balances, |
| Outils de Menuisier, | Cribles, |
| Peintures, | Teintures, |
| Fer à repasser, | Piéges, |
| Huiles, | Fil de laiton |
| Térébentine, | Fusils, 1ère qualité |
| Vernis, | Poudre, |
| Vitre, | Plomb, |
| Mastic, | Cartouches, |
| Câble, | Boites, |
| Etoupe, | Collets à chien, |
| Toile à emballer, | Hameçons, |
| Courroies de cuir, | Pompes, |
| Cuir, | Tuyaux de plomb, |
| Fourches à foin, | Tuyaux de fer, |
| Fourches à fumier, | Boyaux (hose), |
| Manches, | Lavoirs, |
| Bêches, | Couchettes de fer, |
| Casseroles en faïence, | Pelles, |
| Pelles à grain, | Chaudrons, |
| Faulx, | Joug à bœufs, |
| Crochets, | Fer, |
| Pics, | Acier, |
| Défrichoir, | Enclumes, |
| Grattes, | Vis, |
| Tarrières pour la terre, | Marteaux, |
| Haches, | Fer à cheval, |
| Scies, | Clous à cheval. |

## POELES

Poëles de cuisine, Poëles de salon,
Poëles, Poëles à charbon.

## FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

## OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

## VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudrouné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

**Mulholland Frères.**

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

# CONSOMPTION.

## GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

**Prix** : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

LA

# BOULE ROUGE

## MAGASIN DE NOUVEUTES,

## HARDES FAITES

ET

## Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

## Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

## Paiement au Comptant,

à commencer du

## 1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

## La Boule Rouge.

## 249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

## A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

*Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.*

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

## Chemin de fer Pacifique Canadien.

——o——

## SAISON D'ETE

LE ET APRES

## LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

| | Laisse Selkirk. | Laisse St. Boniface. | Arrive à St. Vincent | Arrive au Lac Travers. |
|---|---|---|---|---|
| Ex quotidien. | | 8am | 10:45 am | |
| Accom. quotidien excepté dimanche | 8am | 9:15am | 1:45pm | |
| Accom. samedi seulement | | 7:30am | | 1:30 am |

RETOUR.

| | Laisse Selkirk. | Laisse St. Boniface. | Arrive à St. Vincent. | Arrive au Lac Travers. |
|---|---|---|---|---|
| Accom. quotidien excepté dimanche | | 11:30am. | 3:45pm | |
| Accom. quotidien excepté dimanche | | | De 4:00pm | 5pm |
| Ex quotidien. | | 5 pm | 8pm | |
| Accom. samedi seulem. | 2:30pm | | 8:15pm | 7:10pm |

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *viâ* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi ; l'Exprès *viâ* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *viâ* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *viâ* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril 1880.

## On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

# LA NOUVELLE

## Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

——:o:——

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

**Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.**

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clerge, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ,—conditions liberales, circulaires, etc.,—s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

# CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

## Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER.

# AGENCE GENERALE

DE

## PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

## de Prêt et d'Emprunt.

——o——

## A. A. C. LaRiviere – Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

——o——

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Proprietés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au [illegible] des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

## Le Foie, l'Estomac, les [illegible]

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDE SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

## Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAYS PILLS

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, [illegible] n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufactures seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enrégistrées à Ottawa Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533. Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct, 1879. 1c